



Le Groupe de Recherche en Science de la Vision

Aide à la diffusion scientifique par les étudiants du Groupe de Recherche en Sciences de la Vision (GRSV)

N.B. : Le genre masculin est utilisé, s'il y a lieu, dans le seul but d'alléger le texte.

Le GRSV offre une aide financière aux étudiants des membres réguliers du groupe dont les travaux traitent de la vision afin de contribuer à la diffusion de leurs résultats lors de congrès nationaux et internationaux. Cette aide consiste en un remboursement des frais associés à présentation des résultats par affiche ou par conférence. Un montant maximal de 800\$ par année, par laboratoire, pourra être octroyé après remise des pièces justificatives. La demande doit être faite par l'étudiant concerné avec l'autorisation de son directeur en utilisant le formulaire ci-joint (demande co-signée). **Notez que le laboratoire doit choisir entre ce programme et celui d'aide financière (bourse).**

Éligibilité : Seuls les étudiants inscrits à un programme de MSc ou de PhD et les stagiaires postdoctoraux sont éligibles. Les étudiants bénéficiant d'une allocation supplémentaire d'un organisme subventionnaire ou d'une fondation pour défrayer les frais de congrès ne sont pas éligibles. La priorité devrait être donnée aux étudiants qui ne sont pas boursiers, mais les étudiants boursiers n'ayant pas d'allocation sont toutefois éligibles.

Les étudiants doivent présenter les travaux (conférence ou affiche) et avoir contribué de façon significative à l'étude présentée. Ainsi, seuls les étudiants étant premier auteur sont éligibles¹. La demande de remboursement doit être faite au plus tard 1 mois après la tenue du congrès.

Frais admissibles : Inscription, transport, hébergement, repas (maximum de 45\$ par jour au Canada et 70\$ hors-Canada). Seules les demandes complètes (formulaire dûment complété et signé par l'étudiant et le directeur, factures originales, et lettre du directeur si nécessaire) seront acceptées.

Date limite : toute demande doit être faite avant le 15 mai 2020

Veillez transmettre les documents à : M. Samuel Laroche, Groupe de recherche en Sciences de la Vision, École d'optométrie (pièce 260-7), Université de Montréal, 3744 Jean-brillant, Montréal, (Québec) H3T-1P1.

¹ Dans le cas où deux étudiants auraient contribué de façon égale au projet, le directeur doit confirmer la contribution réelle de l'étudiant qui n'est pas premier auteur sur une feuille supplémentaire. Cet étudiant devient alors éligible au remboursement.



Programme pour étudiants
Aide à la diffusion scientifique
Groupe de recherche en sciences de la vision
Année 2019 - 2020

Nom de l'étudiant : _____

Nom du directeur : _____

Université et département : _____

Programme : _____

Code permanent : _____

Adresse courriel institutionnelle _____

Tél. (bureau ou cell) : _____

Adresse de l'étudiant (où sera posté le chèque) : _____

Nom et dates du congrès (ou stage)
(Joindre une copie du résumé et de la page couverture du livre des résumés) : _____

Auteurs et titre de la présentation (vous devez être premier auteur) : _____

L'étudiant est-il le principal auteur de l'étude?	Oui	Non (voir la section éligibilité)
L'étudiant bénéficie-t-il d'une allocation pour frais de congrès d'un organisme subventionnaire?	Oui	Non

Rapport des dépenses (*joindre les pièces justificatives, originaux seulement*) :

Inscription : _____ CAD

Transport : _____ CAD (inclure les cartes d'embarquement originales)

Hébergement : _____ CAD

Repas : _____ CAD (voir règlements pour montant maximal alloué par jour)

Remboursement demandé : _____ CAD (ne doit pas excéder 800 CAD)

Je certifie que tous les renseignements sont exacts :

Nom et signature de l'étudiant

Nom et signature du directeur de recherche